



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUIN 2001

**Chemin Communal du III Millénaire - versement de l'indemnité de  
emploi**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012432001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Chemin Communal du III Millénaire - versement de l'indemnité  
de emploi**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Pour mémoire, il convient de rappeler que le Chemin communal du III Millénaire a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté préfectoral en date du 6 février 2001;

Cette déclaration conformément au code de l'expropriation ouvre droit au versement d'une indemnité de emploi, calculée selon le service du Domaine, à l'ensemble des propriétaires de parcelles comprises dans l'assiette de ce projet, y compris ceux ayant déjà conclu une cession à l'amiable avant cette déclaration.

Le versement de cette indemnité s'effectuera selon l'état d'avancement des dossiers soit directement auprès du notaire, rédacteur de l'acte, soit directement sur le compte bancaire ou postal des intéressés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de l'indemnité de emploi à l'ensemble des propriétaires concernés par le projet.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)